

Image not found or type unknown



Changement de nom de famille sans l'accord du père

Par **Damien62**, le **31/03/2019 à 21:25**

Bonjour, je viens d'apprendre que mon ex a donné le nom de famille de son compagnon sans mon accord. Je voulais savoir si elle avait le droit.

Par **Visiteur**, le **31/03/2019 à 21:29**

Bonjour

A qui a-t-elle donné ce nom et dans quelle circonstance?

..Est-ce à la naissance d'un enfant, lors d'une adoption ?

Par **Damien62**, le **31/03/2019 à 21:32**

J'ai eu une fille avec mon ex il y a 9 ans. On s'est séparé au bout de 2 ans et depuis je n'ai plus de nouvelles ni rien. Malgré diverses démarches mais aujourd'hui je viens d'apprendre que ma fille aurait le nom du compagnon de mon ex.

Par **Visiteur**, le **31/03/2019 à 23:54**

Bonjour

Votre fille étant mineure, elle ne peut seule accepter son adoption, l'accord de l'autre parent est obligatoire art. 348 du code civil), sauf si ce dernier s'est vu retirer l'autorité parentale.

http://leparticulier.lefigaro.fr/jcms/p1_1561299/comment-faire-pour-adopter-l-enfant-de-son-conjoint

Par **youris**, le **01/04/2019 à 09:28**

bonjour,

vous écrivez " aurait " donc du conditionnel, il vous faut donc vérifier si cela est exact.

il peut s'agir d'un nom d'usage.

salutations